Bordereau attestant l'exactitude des informations - LILLE METROPOLE - 5910 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 23/12/2024 - 26381 - 2023 B 05492 - 982 390 486 - ABONDIA

Docusign Envelope ID: 80E1D818-FFB9-4F3C-9160-3C1DFBAA0148

ABONDIA
Société par actions simplifiée au capital de 78.255.344,80 €
ZA Saint Patrick – 59133 Phalempin
982 390 486 RCS Lille Métropole
(ci-après, la "**Société**")

DECISIONS DE LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES
EN DATE DU 12 DECEMBRE 2024

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre,

LES SOUSSIGNES :

…/…

AYANT PRIS CONNAISSANCE DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- La lettre de démission de Monsieur Xavier Burette de son mandat de Président de la Société ;
- La lettre de démission de Monsieur Pascal Jallet de son mandat de Directeur Général de la Société.

ONT PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Approbation des conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises ;
- Constatation de la démission de Monsieur Xavier Burette de ses fonctions de Président de la Société ;
- Constatation de la démission de Monsieur Pascal Jallet de ses fonctions de Directeur Général de la Société ;
- Nomination d'un nouveau Président ;

…/…

- Pouvoirs pour formalités.

* * *

PREMIERE DECISION
Approbation des conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises

La collectivité des associés de la Société,

Décide d'approuver expressément les conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises (sans délai préalable ou autre formalité), déclare avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous les documents et informations nécessaires à son information préalablement à la prise des décisions qui suivent et renonce expressément à tout recours pour défaut de convocation ou d'information préalable à la prise des présentes décisions et au non-respect du délai de mise à disposition préalable des informations en application de la loi et des statuts.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

Docusign Envelope ID: 80E1D818-FFB9-4F3C-9160-3C1DFBAA0148

DEUXIEME DECISION
Constatation de la démission du Président de la Société

La collectivité des associés de la Société, connaissance prise de la lettre de démission de Monsieur Xavier Burette, prend acte de la démission de Monsieur Xavier Burette de ses fonctions de Président de la Société, avec effet à compter du 23 décembre 2024, et donne quitus à ce dernier pour l'exercice de ses fonctions.

La collectivité des associés de la Société dispense expressément Monsieur Xavier Burette, en tant que de besoin, de l'exécution de tout préavis, afin que ses fonctions de Président de la Société prennent fin à compter du 23 décembre 2024.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIEME DECISION
Constatation de la démission du Directeur Général de la Société

La collectivité des associés de la Société, connaissance prise de la lettre de démission de Monsieur Pascal Jallet, prend acte de la démission de Monsieur Pascal Jallet de ses fonctions de Directeur Général de la Société, avec effet à compter du 23 décembre 2024, et donne quitus à ce dernier pour l'exercice de ses fonctions.

La collectivité des associés de la Société dispense expressément Monsieur Pascal Jallet, en tant que de besoin, de l'exécution de tout préavis, afin que ses fonctions de Directeur Général de la Société prennent fin à compter du 23 décembre 2024.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

QUATRIEME DECISION
Nomination d'un nouveau Président

La collectivité des associés de la Société décide de nommer en qualité de nouveau Président de la Société, en remplacement de Monsieur Xavier Burette, démissionnaire, à compter du 23 décembre 2024 et pour une durée indéterminée :

Monsieur Pascal Jallet,
né le 13 février 1964 à Paris (75018),
demeurant 286 rue de la Carnoy – 59130 Lambersart

La collectivité des associés de la Société prend acte que Monsieur Pascal Jallet, a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait les fonctions de Président de la Société et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice des fonctions de Président de la Société.

Le Président dirige la Société et la représente à l'égard des tiers.

A ce titre, il est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et les statuts de la Société aux associés.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

…/…

Docusign Envelope ID: 80E1D818-FFB9-4F3C-9160-3C1DFBAA0148

SIXIEME DECISION
Pouvoirs pour formalités

La collectivité des associés de la Société donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

* * *

Le présent extrait est certifié conforme par le Président de la Société

Monsieur Pascal Jallet

Signature : Signé par : Pascal Jallet D9675DA66B4644B...